



PROCES-VERBAL

COMITE DIRECTEUR

Réunion du : **27 Mars 2021**
à : **9h30 en présentiel au siège du District**

Présidence : **Benoît LAINE**

Présents : Gilbert BECU - Bernard BOURILLON - Michel CASSEGRAIN - Magali DE BONNEFOY - Daniel GASNIER - Dominique GAUTHIER - Bernard JAHIER – Eric JOUBERT - Michel LALUQUE - Philippe MANSO - Patrick MINON – Chantal NEROT - Bruno PAON - Annabel ROBLEDO - Véronique PERLES

Excusés : Ghislain MARTIN – Serge THOMAS

Assiste à la séance : Jean-Luc MATHIEU

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 09.02.2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) CIVILITES

- Décès

Le Comité Directeur,

- informé des décès de :

. Patrick VIOT, ancien gardien de buts de l'US Orléans,

. Père de Fatima BALSÀ, Présidente de la Commission Sportive de la Ligue,

➔ présente à leur famille et au club US Orléans Loiret Football, ses sincères condoléances et les assure de toute sa sympathie attristée.

- Vœux

Le Comité Directeur présente ses vœux de prompt rétablissement à Marc MAUFROY, Conseiller Technique Coordinateur du District.

- Félicitations

Le Comité Directeur adresse ses sincères félicitations à Annabel ROBLEDO pour sa brillante élection au Bureau Directeur du Comité Départemental Olympique et Sportif du Loiret.

3) COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE FEDERALE DES 12 ET 13.03.2021

Benoît LAINE revient sur les principaux points abordés lors de cette Assemblée Fédérale :

- Vendredi 12 mars 2021 : Assemblée Fédérale Ordinaire

- Rapport financier de la FFF : déclinaison des différents postes de charges et de produits – situation financière saine en dépit des contraintes liées au contexte sanitaire actuel ;
- Maintien de l'enveloppe financière dédiée au football amateur ;
- Adoption des propositions de modifications des textes fédéraux et du nouveau Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives.

- Samedi 13 mars 2021 : Assemblée Fédérale Elective

- Election de la Haute Autorité du Football : 23 membres élus sur 24 postes à pourvoir, une candidature ayant été déclarée irrecevable par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales ;
- Election du Comité Exécutif de la FFF :
 - Liste Noël LE GRAET : 73,02 % (élue)
 - Liste Frédéric THIRIEZ : 25,11 %
 - Liste Michel MOULIN : 1,87 %

4) REPRISE EVENTUELLE DES ACTIVITES

Le Président présente le projet d'animation des compétitions régionales (Seniors, Féminines et Jeunes) de fin de saison proposé par la Ligue Centre Val de Loire, dans l'hypothèse d'une autorisation gouvernementale de reprise des activités, les enjeux, les conditions de réussite et le calendrier prévisionnel.

Ce projet a été établi à la suite des réunions des clubs nationaux et régionaux initiées par la Ligue sur la question.

Le Comité Directeur,

- vu le communiqué de presse du COMEX du 24 mars 2021 annonçant la suspension définitive des compétitions du football amateur pour la saison en cours entraînant de fait une saison blanche pour lesdites compétitions, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats,

- **décide** de mandater son Bureau Directeur pour envisager le cas échéant des animations départementales de fin de saison à l'instar du programme projeté par la Ligue sous réserve des décisions gouvernementales prises en la matière et de l'assurance de conditions normales de reprise en termes d'utilisation des installations sportives, notamment vestiaires et douches.

5) BOITIERS FORTINET (Pare-feu de stockage des données du District)

Le Comité Directeur,

- considérant que les licences des équipements de sécurité « Fortinet » assurant la sécurité des réseaux locaux, pilotées jusqu'alors par la LFA, arrivent à échéance,
- considérant d'une part la proposition de la société IPKOL, proposée par la Fédération à ses organes déconcentrés,
- considérant d'autre part la contre-proposition établie par la société APIXIT,
- **décide** de retenir l'offre de service d'APIXIT et de s'inscrire dans le schéma de mutualisation de la prestation proposé à ce titre par la Ligue.

6) PARTENARIAT EQUIPEMENTIER

Le Comité Directeur,

- après avoir entendu son Président sur la question,
- considérant que la convention de partenariat qui prévalait jusqu'alors avec l'établissement Sport 2000 est arrivée à échéance,
- considérant qu'une nouvelle consultation des partenaires potentiels a été réalisée par le groupe de travail constitué à cet effet et composé de Benoît LAINE – Président, Bernard BOURILLON – Président Délégué et Michel CASSEGRAIN – Secrétaire Général,
- considérant les propositions présentées par les établissements Sport 2000, Intersport Chécy et Soir de Match,
- **décide** de retenir pour une période de 4 ans (soit jusqu'au 30 juin 2025), l'offre établie par Soir de Match,
- **autorise** son Président à signer la convention de partenariat induite,
- **décide** par ailleurs dans le cadre des accords de partenariat entre les deux parties, de dénommer dès la saison 2021/2022, le championnat Seniors D1 : Championnat Seniors D1 – Myteam-Foot et d'assurer à cet effet la communication adaptée à sa mise en valeur.

7) INFORMATIONS DU PRESIDENT

Benoît LAINE communique les échanges intervenus lors de la réunion des Présidents Ligue/Districts et Présidents des Commissions Régionales du 25 mars dernier :

- Quid des droits d'engagement des équipes dans les compétitions : le Comité Directeur **décide** d'adhérer à la proposition de la Ligue qui consiste à réduire les droits d'engagement des équipes de 50% sur les saisons 2020/2021 et 2021/2022 - cette décision sous-entend (pour le Loiret) que :
 - . les droits d'engagement versés cette saison par les clubs (100%) en fonction de leurs équipes engagées restent acquis et ne seront pas remboursés aux clubs ;

- . les droits d'engagement dus au titre de la saison 2021/2022 ne seront pas facturés aux clubs pour leurs équipes déjà engagées saison 2020/2021 ;
- . des ajustements seront opérés en fonction des engagements complémentaires ou des désengagements au cours de la saison 2021/2022, ainsi que pour les Coupes Départementales ;

- Prix de cession des licences : aucun remboursement total ou partiel ne peut être réalisé, ni allègement envisagé sur la saison prochaine ;
- Contrat d'objectifs FFF/Ligue/Districts : la subvention fédérale prévue pour la saison en cours reste acquise mais sera certainement revue la saison prochaine ;
- Fonds de solidarité : régularisation de l'avance faite à la Ligue par le District au titre de la saison dernière (0,50 € par licencié) en avril prochain ;
- Programmation d'ici la fin de saison d'une réunion commune Présidents et Trésoriers Ligue/Districts ;
- Projet de la Ligue d'organiser prochainement sur 2 journées, un séminaire regroupant les Présidents de Districts et de Commissions Régionales ;
- Composition de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage : le Directeur Administratif est chargé de prendre contact avec le Secrétaire Général de la Ligue à ce sujet ;
- Recrutement d'une personne en juin à la Ligue chargée de la gestion des licences et de la discipline pour pallier le départ en retraite de Martine ASSELIN ;
- Attente des instructions fédérales concernant la gestion du Statut de l'Arbitrage pour la saison en cours ;
- Election de la L.F.A. le 30 avril 2021 ;
- Mise en œuvre de la plateforme « Conseil aux clubs » à laquelle participent activement Béatrice BLOT et Jean-Luc MATHIEU.

8) QUESTIONS DIVERSES

Le Président effectue ensuite un traditionnel tour de table.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Prochaine réunion du Comité Directeur : date à définir

Le Président
LAINE Benoît

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoît Laine', written in a cursive style.

PUBLIE LE 31.03.2021